

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05395
Numéro SIREN : 848 538 492
Nom ou dénomination : 3R

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2020 sous le numéro de dépôt 60167



2008983701



1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 691 01 75 75
0 540 370 600

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 3R

Numéro RCS : 848 538 492

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2019B05395

Adresse : 7 SQ DES CARDEURS
75020 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R060167 (2020 89837)

Date du Dépôt : 29/06/2020

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 01/06/2020

Décision 1 : Démission de commissaire aux comptes titulaire

fait à Paris, le 29 juin 2020

3R

Société par actions simplifiée

Au capital de 50 000 euros.

Siège social : 7 square des Cardeurs, 75020 Paris

RCS Paris : 848 538 492.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1er JUIN 2020

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

29 JUIN 2020

Sous le N° : 8060167

L'an deux mille vingt,

Le 1^{er} juin 2020

A 14 heures,

L'associé unique de la société 3R, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, divisé en 50 000 parts de 1 euro chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au 7 square des Cardeurs, 75020 Paris, sur convocation du président.

Est présent :

- ➔ Monsieur VERJAT Nicolas représentant la SARL VERJAT CONSEILS, propriétaire de 50 000 parts sociales.

Associé unique de la société et représentant en tant que tel la totalité des actions composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur VERJAT Nicolas, gérant de la SARL VERJAT CONSEILS.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Démission du commissaire aux comptes
- Rémunération de la présidence.
- Questions diverses

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenu à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

aw

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 103 551,62 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 103 551,62 euros.

Dotation à la réserve légale..... 5 000 euros.
Qui s'élève désormais à 5 000 euros.

Dotation à la réserve facultative..... 98 551,62 euros.
Qui s'élève désormais à 98 551,62 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Rémunération

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Verjat ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de président de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

W

QUATRIEME RESOLUTION

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes, la COMPAGNIE EUROPEENNES DE COMPTABILITE, 116 rue de Courcelles 75017 Paris, en date du 29 décembre 2019. Les conditions nécessaires à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes n'étant plus remplies l'assemblée décide de ne pas en nommer un nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Nicolas Verjat
Gérant de la SARL VERJAT CONSEILS

